

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré  
F. Téroute « « à P. Cormier  
R. Hénault « « à L. Detrez  
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017  
Date de l'affichage : 22 Juin 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**2017\_86 : Tarifs Vac'Actives 2017/2018**

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé, pour l'année 2017/2018 de retenir les tarifs suivants, identiques aux tarifs 2016 / 2017.

Type de tarif	Tarif Vac'Actives à l'activité en €	Tarif Vac'Actives pass semaine en €	Tarif escalade/tir à l'arc en €
Tarif 1	3,55	9,10	1,85
Tarif 2	3,95	9,95	2,05
Tarif 3	4,30	10,85	2,20
Tarif 4	4,50	11,45	2,30

- Rappel du quotient familial  
1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande  
QF= -----  
2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le 03/07/2017

ID : 056-215600784-20170628-201786-DE

- Rappel des tranches

Tranche 1 :  $0 \leq QF \leq 500$

Tranche 2 :  $500 < QF \leq 700$

Tranche 3 :  $700 < QF \leq 1480$

Tranche 4 :  $QF > 1480$

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Sports, jeunesse, Affaires scolaires et Enfance du 08 Juin 2017

**DÉCIDE** pour l'année 2017/2018 de retenir les tarifs suivants, identiques aux tarifs 2016 / 2017.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (L. Detrez (qui a procuration pour R. Henault), M. David (qui a procuration pour M. Le Teuff) , PY le Grogneç.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 29 Juin 2017  
Le Maire,  
Jo. Daniel

